

## Conseil municipal, séance du 23 juin 2011

Vu l'article 30, lettre k, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

### DECIDE

à l'unanimité, soit par **32 oui / 0 non / 0 abstention**

1. de charger le Conseil administratif de passer tous actes authentiques concernant :
  - a) les cessions au domaine public des terrains et hors-ligne provenant des propriétés voisines ;
  - b) les échanges et aliénations de parcelles nécessités par des corrections d'alignement ;
  - c) les constitutions de servitudes et autres droits réels au profit de la commune ainsi que les radiations de charge grevant les immeubles de celle-ci ;
  - d) les changements d'assiettes de voies publiques communales ; à condition que les opérations visées sous points a) à d) résultent de plans adoptés par les autorités compétentes et n'impliquent comme prestations, à la charge de la commune, que des dépenses prélevées sur les crédits de fonctionnement et d'investissement ;
2. d'accorder ces autorisations pour la durée de la législature en cours ;
3. de demander pour les opérations susmentionnées au Conseil d'Etat l'exonération des droits d'enregistrement et d'émolument du Registre foncier.

## Conseil municipal, séance du 23 juin 2011

Vu la construction d'un nouveau bâtiment prévue à la route du Grand-Lancy 96 ;

Vu le solde encore constructible de la parcelle 3172 comprenant le nouveau bâtiment ;

Vu la possibilité de construction en prolongement du nouveau bâtiment sis route du Grand-Lancy 96, donnant sur le chemin Sous-Bois ;

Vu l'avant-projet du 15 juin 2010 pour la construction d'un bâtiment neuf et son prolongement, présenté par le Bureau Clivaz Architectes ;

Vu le rapport de la Commission des affaires sociales, séance du 16 mars 2011 ;

Vu le rapport de la Commission des travaux et construction, séance du 9 juin 2011 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

### DECIDE

à l'unanimité, soit par **33 oui / 0 non / 0 abstention**

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de Fr. 350'000.-- en vue de la construction d'un prolongement du nouveau bâtiment sur la parcelle 3172 située à la route du Grand-Lancy 96, prolongement donnant sur le chemin Sous-Bois,
2. de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 503, compte 582412.503221,
3. de porter cette somme au bilan, rubrique 143, compte 582412.143501,
4. d'amortir cette somme en 5 ans dès 2012 si cette étude n'est pas suivie de réalisation, ou en 30 ans dès 2012 si cette étude est suivie d'une réalisation, par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 582490.331000.